

COMMUNE DE L'ÉTOILE

CONSEIL MUNICIPAL Du Mercredi 21 septembre 2022

Le Conseil Municipal de la Commune de L'Étoile, légalement convoqué, s'est réuni ce jour sous la présidence de Monsieur Thierry BAILLY, Maire.

Présents : Mmes M.DULLIN – H.LAMARD – S.BENOIST - M.ROUSSOT – R.JAMES-INGRAND
I.THEVENET– E.GOYDADIN

MM. J-G.ROBLIN – P.BAZIN – A.CHAMBARD – Q.PLUBELLE - G.TREBOUTE

Excusés : J.PISKIN (pouvoir à H.LAMARD)- M.CONDEMINE (pouvoir à P.BAZIN)

Secrétaire de séance : I.THEVENET

Ouverture de la séance par l'approbation du compte rendu du 24 août 2022

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Au cours de sa séance, le conseil municipal a :

URBANISME : SUPPRESSION DEMANDE AVIS ABF PERIMETRE SIMPLE

N° 41/22 Dès lors que les services des bâtiments de France ayant indiqué que le périmètre autour du domaine prieural a été supprimé, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne plus demander l'avis de l'ABF pour ce qui relève d'un avis simple

VENTE COMMUNE L'ETOILE/M. VALLEE ET MME MICHAUD

N°42/22 Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de la vente de la parcelle AK 388 d'une superficie de 96 ca située rue de la Grappe
- **DIT** que la vente se fera au profit de M. Vallée et Mme Michaud
- **DIT** que la vente se fera à l'euro symbolique

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

L'opération brioches aura lieu du 3 au 9 octobre.

Affouage : inscriptions tout le mois d'octobre en mairie. Parcelles 4 et 5 Mont Genezet.

Déclaration d'intention d'aliéner :

- Vente Mme PREVOST Karine/Mme TREBOZ Magali : 76 Chemin du Quart d'Amont

La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

Déclaration d'intention d'aliéner :

- Vente M et Mme TREBOUTE Gérald/M. et Mme Mathieu GARNIER : 60 Clos de Bray

La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

La réunion est levée à 21h50.

Prochaine réunion le mercredi 19 octobre à 20h00

Le Maire

